



Formation IRME-A modulaire

Qualification de Vol aux Instruments sur multi-moteurs

⌚ PRÉ-REQUIS

- Détenir une licence PPL(A) ou CPL(A) avec QC MEP en cours de validité
- Détenir un Certificat Medical de Classe 1 ou une Classe 2 avec audiométrie à jour
- **50 HDV en campagne** en tant que PIC dont **au moins 10h sur SEP**
- Détenir la Qualification Vol de Nuit (QVN)
- Détenir un **IR(A)** ou **ATPL(A) Théorique** en cours de validité
- Détenir un **FCL055D** de niveau 4 minimum

📘 SUPPORTS DE FORMATION

- Supports Pilot Training Academy

📚 FORMATION THÉORIQUE

Cette formation théorique se fait généralement avant de commencer le cursus en vol (sur site ou distancielle)

- Apprentissage des modules
- Entrainement aux questions (QCM)
- ➡ Délivrance de la recommandation ATO

⌚ FORMATION PRATIQUE

- Cours théoriques et leçons de pilotage avec un instructeur de l'ATO

En modulaire :

- **10 HDV en double** dans le module de vol aux instruments basique (5h max sim)
- **45 HDV en double** dans le module de vol aux instruments en phase de procédures dont au moins 5h en environnement PBN
- **Un cours** sur les connaissances théoriques liées à l'**IR(A)**

- Dans ces **55 heures**, au plus **25 heures** en FNPT I ou **40 heures** en FNPT II ou FFS
- Autant d'approches PBN que d'approches conventionnelles

✍ EXAMEN THÉORIQUE

Matières de l'examen IR (Avion) :

- Réglementation
- Instrumentation
- Préparation et Suivi du Vol
- Performances Humaines
- Météorologie
- Radionavigation
- Communication IFR



✍ EXAMEN PRATIQUE

- ➡ Inscription à l'épreuve pratique IR-A
- ➡ Attestation de formation par l'organisme
- ➡ Formalités papiers et en ligne
- ➡ Présentation au test IR(A) avec un IRE ME dès réception de la FRI par e-mail.



DÉLIVRANCE DE LA LICENCE

- Demande de délivrance de la licence sur Démarches PortailPN
Demander la délivrance [] d'une qualification de vol aux instruments [] IR - BIR



PROROGATION ET RENOUVELLEMENT DE L'**IR-ME + MEP** (valide 1 an)

- Prorogation (*IR/MEP non expiré*) : **par contrôle de compétences** (en ATO ou avec CRE/IRE isolé)
- Renouvellement (*IR/MEP expiré*) : **évaluation puis ré-entraînement** si nécessaire + vol de **contrôle de compétences** avec un CRE/IRE (obligatoirement en ATO) + attestation de formation ATO